

Les inconvénients :

- Dans un sens ou dans l'autre, le tourner à gauche nécessitera de la patience pour laisser s'évacuer les véhicules sachant qu'il est plus dangereux de sortir dans le sens Grasset via Briand ;
- On peut dire aussi que le sens unique peut tenter les automobilistes à rouler vite, mais avec la signalisation en Zone 30 et le ralentisseur, la question ne se pose plus ;
- Aussi, les riverains sont invités à prendre conscience que le stationnement devra être respecté uniquement dans les zones peintes réservées aux véhicules.

PERIODE TEST

La demande est faite aux services de la voirie pour autoriser une période d'essais en matérialisant la rue en sens unique pendant un ou deux mois.

Nous profitons de ce courrier pour vous redire que les riverains concernés, s'opposent à la **présentation des containers à déchets qui seraient périodiquement déposés à l'angle de l'habitation 17^{bis}**, en dehors du côté esthétique de ces containers et le bruyant ramassage de ceux-ci qui a lieu entre minuit et une heure du matin, il est aussi utile de prendre en compte qu'une bonne partie des habitants de la rue sont âgés de 60 à 90 ans.

Nous sommes conscients qu'il est trop tard pour remettre en question le projet immobilier, mais nous souhaitons que la responsabilité des services municipaux se réalise par rapport à **un permis de construire qui a dû oublier les nuisances liées à la voirie.**

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part et en vous souhaitant de Joyeuses Fêtes de fin d'année, veuillez agréer, cher Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

* En 1997, une lettre-pétition avait été adressée à Monsieur le Maire, Michel Crépeau pour la même requête sachant qu'il n'était pas question à cette époque de projet de construction immobilière.

P. S. : La copie de ce courrier est transmise à l'élu en charge de la voirie Monsieur Jean-Pierre Mandroux, au directeur de la voirie Monsieur Dominique Merling et au Comité de Quartier de La Genette.

Les Riverains de la Rue Eugène-Delacroix (38 habitations actuelles) :

En cette période de fin d'année, certains riverains de la rue absents n'ont pas pu signer ce courrier.

Riverains défavorables au sens unique**Riverains favorables au sens****Briand via Grasset**

N° 17 bis. ~~Grasset~~
N° 12 BARBIER Isabelle
N° 13 Arnoux Lucette
N° 4 RENAUDEAU Gil
~~Boual~~
N° 16 Waldner
N° 18 A. Junayer
N° 26 Famille VIBAUD
~~F. Vignard~~

Riverains favorables au sens**Grasset via Briand**

N° 3 MARECHAL SOULE
 N° 10 La Lame Philippe
 M.L.
 un sans interdit sans
 Riverain dans les 2 sens